

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLUi

Par arrêté n°2025/20 en date du 18 novembre 2025, le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCARB, destiné à inscrire dans le PLUi :

- la prise en compte d'études environnementales sur des secteurs économiques ;
- l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur 2AUa à Balgau et d'un autre secteur 2AUa à Biesheim et des modifications de zones à urbaniser ;
- des évolutions de secteurs agricoles constructibles (créations, extensions, déplacement) ;
- des évolutions ponctuelles de zones urbaines touristiques ou économiques ;
- d'autres évolutions ponctuelles concernant un secteur N, des adaptations d'emplacements réservés, des adaptations apportées au règlement ou des OAP.

Les communes concernées par la modification n°4 du PLUi sont les communes de Balgau, Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim, Durrenentzen, Fessenheim, Geiswasser, Kunheim, Nambsheim, Obersaasheim, Rumersheim-le-Haut, Urschenheim, Vogelgrun, Volgelsheim et Wolfgangsen.

A cet effet, Madame Brigitte REIBEL, Assistante de Direction retraitée a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Solange GARIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique de la modification n°4 du PLUi.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs du **lundi 8 décembre 2025 à 9 heures au vendredi 9 janvier 2026 à 17 heures**.

Le tableau suivant détaille les modalités de consultation du dossier et d'accès aux registres d'enquêtes, qui seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux. De plus, ce même tableau présente les dates pendant lesquelles la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public lors de permanences :

Lieux	Adresse	Éléments consultables au format papier	Date de permanences
Communauté de Communes Alsace Rhin	16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	Permanence n°1 : le 08/12/25 de 9h à 12h et

Brisach désignée siège de l'enquête publique			Permanence n°7 : le 09/01/2026 de 15 h à 17h
Mairie d'Algolsheim	10 Grand Rue 68600 ALGOLSHEIM	Pas de dossier	
Mairie d'Appenwihr	6 rue Principale 68280 APPENWIHR	Pas de dossier	
Mairie d'Artzenheim	19 rue du Sponeck 68320 ARTZENHEIM	Pas de dossier	
Mairie de Balgau	Place du Curé Didierjean 68740 BALGAU	Dossier complet	
Mairie de Baltzenheim	20 rue Principale 68320 BALTZENHEIM	Pas de dossier	
Mairie de Biesheim	13 Grand Rue 68600 BIESHEIM	Dossier complet	Permanence n°5 : le 15/12/2025 de 16h à 18h
Mairie de Blodelsheim	39 rue du Général de Gaulle 68740 BLODELSHEIM	Dossier complet	
Mairie de Dessenheim	14 Grand Rue 68600 DESSENHEIM	Dossier complet	Permanence n°2 : le 12/12/2025 de 9h à 12h
Mairie de Durrenentzen	24 rue de l'III 68320 DURRENENTZEN	Dossier complet	
Mairie de Fessenheim	35 rue de la Libération 68740 FESSENHEIM	Dossier complet	
Mairie de Geiswasser	2 rue de l'Église 68600 GEISWASSER	Dossier complet	
Mairie de Heiteren	4 route de Strasbourg 68600 HEITEREN	Pas de dossier	
Mairie de Hettenschlag	8 route de Dessenheim 68600 HETTENSCHLAG	Pas de dossier	
Mairie de Hirtzfelden	17 A rue de la République 68740 HIRTZFELDEN	Pas de dossier	

Mairie de Kunheim	56 rue Principale 68320 KUNHEIM	Dossier complet	
Mairie de Logelheim	1 place du Général de Gaulle 68280 LOGELHEIM	Pas de dossier	
Mairie de Munchhouse	2 rue de Hirtzfelden 68740 MUNCHHOUSE	Pas de dossier	
Mairie de Nambsheim	2 rue du Château 68740 NAMBSHEIM	Dossier complet	Permanence n°3 : le 12/12/2025 de 16h à 18h
Mairie de Neuf-Brisach	4 rue de l'Hôtel de Ville 68600 NEUF-BRISACH	Pas de dossier	
Mairie d'Obersaasheim	22 rue du Maréchal Leclerc 68600 OBERSAASHEIM	Dossier complet	
Mairie de Roggenhouse	4 route d'Ensisheim 68740 ROGGENHOUSE	Pas de dossier	
Mairie de Rumersheim-le-Haut	3 rue des Lilas 68740 RUMERSHEIM-LE-HAUT	Dossier complet	Permanence n°6 : le 05/01/2026 de 15h à 17h
Mairie de Rustenhart	3b rue de l'Eglise 68740 RUSTENHART	Pas de dossier	
Mairie d'Urschenheim	5 rue de la 1ère Armée Française 68320 URSCHENHEIM	Dossier complet	
Mairie de Vogelgrun	4 Grand Rue 68600 VOGELGRUN	Dossier complet	
Mairie de Volgelsheim	16 rue de la Paix 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	
Mairie de Weckolsheim	21 rue Principale 68600 WECKOLSHEIM	Pas de dossier	
Mairie de Widensolen	15 rue de l'Église 68320 WIDENSOLEN	Pas de dossier	
Mairie de Wolfgantzen	35 rue Principale	Dossier complet	Permanence n°4 : le 13/12/2025 de 9h à 11h30

	68600 WOLFGANTZEN	
--	-------------------	--

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique au siège de la CCARB, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

Le maître d'ouvrage du projet de modification n°4 du PLUi est la CCARB. Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée par écrit à Monsieur Gérard HUG, Président de la CCARB, au siège la Communauté de Communes (16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM).

Conformément à l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 1^{er} août 2025 et à la décision du Conseil Communautaire du 22 septembre 2025, la procédure est dispensée d'évaluation environnementale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique complet et consigner ses observations :

- **sur les registres d'enquête**, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, déposés au siège de la CCARB et dans les mairies Biesheim, Wolfgantzen, Dessenheim, Nambshiem, Rumersheim-le-Haut ;
- **par courrier ou par courriel** adressé à l'attention de la Commissaire Enquêtrice envoyé au siège de la Communauté de Communes (16, rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM) ou à l'adresse enquete.publique.modif4@alsacerhinbrisach.fr avec objet « Enquête Publique de la modification n°4 du PLUi » ;

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.paysrhinbrisach.fr/> pendant toute la durée de l'enquête publique.

À l'issu de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmet dans un délai de 30 jours au Président de la CCARB le dossier d'enquête avec son rapport ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de modification n°4 du PLUi soumis à l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice au siège de la CCARB et dans les mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la CCARB.

Une copie du rapport et des conclusions sera également adressée par M. le Président de la Communauté de Communes à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Colmar pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêtrice, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLUi.